

ISÈRE

GRENOBLE

Groupe hospitalier mutualiste : Bernard Bensaid mis en examen

L'homme d'affaires Bernard Bensaid est soupçonné de prise illégale d'intérêts et de détournements de fonds publics. Mercredi soir, il a été placé sous contrôle judiciaire, avec obligation de verser une forte caution et interdiction de gérer et diriger l'UGM-GHM ainsi que tout établissement de santé privé.

Le couperet est donc tombé mercredi en début de soirée pour Bernard Bensaid, dirigeant de la société Avec et président du conseil d'administration de l'UGM-GHM, l'union mutualiste pour la gestion du Groupe hospitalier mutualiste de Grenoble. L'homme d'affaires de 61 ans a non seulement été mis en examen pour "prise illégale d'intérêts" et pour "détournement de fonds publics", mais il a fait également l'objet d'un contrôle judiciaire lui notifiant l'interdiction de "gérer et diriger l'UGM-GHM, tout établissement de santé privé d'intérêt collectif et toute personne morale de droit public". Par ailleurs, il devra s'acquitter d'une caution d'un million d'euros, faute de quoi la justice pourrait le placer en détention.

L'enquête élargie au groupe Avec

En milieu de journée déjà, le parquet avait montré sa détermination à faire toute la lumière sur ce dossier en ouvrant une information judiciaire auprès de deux juges d'instruction, et en requérant la mise en examen de la société Avec – au titre de personne morale – pour recel de prise illégale d'intérêts et de détournement de

fonds public : en suivant ces réquisitions, les deux juges d'instruction ont ouvert la voie à des investigations élargies et qui devraient durer au moins plusieurs mois. Ce n'est plus seulement le Groupe hospitalier mutualiste qui est concerné par cette affaire, mais également le groupe Avec, et donc, potentiellement, ses autres dirigeants, dont l'ancien secrétaire d'État Yves Jégo, son délégué général.

Soupçonné de mouvements financiers suspects

Concrètement, la justice soupçonne Bernard Bensaid d'avoir mis en place des mouvements financiers suspects entre l'UGM-GHM et le groupe Avec. Ainsi, pour reprendre les termes du ministère public, Bernard Bensaid est suspecté de « prise illégale d'intérêts par un chargé de mission de service public dans une affaire dont il assure l'administration ou la surveillance, par la signature d'une convention de prestation de services entre la société Avec et l'UGM-GHM ayant généré une facturation de 4 212 335 euros ». Et il est accusé de « détournement de fonds publics, en ayant fait percevoir par la société anonyme Doctogestio – devenue Avec – la somme de 6,4 millions d'euros provenant de l'UGM-GHM, par l'intermédiaire de la mutuelle Doctocare ».

Selon nos informations, l'enquête s'est précipitée en début de semaine lorsque la justice a appris que de nouveaux mouvements financiers étaient susceptibles d'être entérinés lundi

entre le GHM et le groupe Avec.

Placé en garde à vue plus tôt que prévu

Alors que le dirigeant devait être entendu le 13 janvier, les enquêteurs de la brigade financière de la PJ de Grenoble ont finalement décidé, sous l'autorité du parquet, d'anticiper cette nouvelle opération qui, selon les syndicats du GHM, pouvait mettre en danger la bonne santé financière de la structure.

Bernard Bensaid a donc été interpellé lundi matin à la surprise générale, en plein comité exécutif du groupe Avec. Des perquisitions ont alors été menées au domicile parisien de Bernard Bensaid et au siège du groupe à Vincennes, avant que l'homme d'affaires ne soit transféré à Grenoble sous le régime de la garde à vue pour être entendu.

Mardi matin, une source proche du dossier confiait au *Dauphiné Libéré* que les éléments tirés des auditions successives de Bernard Bensaid détermineraient la décision du parquet sur la forme que prendraient les poursuites à venir. À savoir, soit un renvoi rapide devant une juridiction de jugement, soit la poursuite d'investigations au long cours. En optant pour la seconde option, le parquet a donc choisi d'étendre le champ de l'enquête au-delà de l'UGM-GHM, et donc potentiellement à l'ensemble d'un groupe qui emploie plus de 12 000 personnes en France.

Denis MASLIAH (avec Stéphane BLEZY et Stéphane PILLAUD)



Bernard Bensaid (ici en novembre 2022) a été mis en examen mercredi soir par deux juges d'instruction grenoblois. Photo Le DL/Benoît LAGNEUX

Retrouvez tous nos articles sur cette affaire en scannant le QR code

► "Nous espérons que cette page se tournera rapidement"

Le syndicat majoritaire Force ouvrière du Groupe hospitalier mutualiste a réagi après l'annonce de Bernard Bensaid. Dans un communiqué, ce mercredi soir, il commente : "Depuis de nombreux mois, le syndicat FO du GHM de Grenoble s'inquiète des dérives constatées dans la gestion de notre clinique mutualiste par le groupe Avec. Nous avons alerté à de nombreuses reprises, toutes les instances pour contrecarrer une gestion qui nous mettait dans le mur. Faute d'avoir été entendus, nous avons été contraints de faire déposer une plainte [avec le syndicat CGT, NDLR] qui aujourd'hui débouche sur

la mise en examen de Bernard Bensaid pour prise illégale d'intérêt et détournement de fonds publics".

"Nous sommes soulagés"

"Nous sommes soulagés d'apprendre que dans le cas de son contrôle judiciaire, il soit obligé de verser une caution d'un million d'euros et qu'il lui soit fait interdiction de gérer et de diriger le GHM. Nous espérons désormais que cette page se tournera rapidement et que nous pourrions retrouver des conditions de travail sereines, apaisées, avec des dirigeants qui s'attachent à assurer une saine gestion de l'UGM-GHM".

► Les (nombreuses) autres affaires du groupe Avec

Spécialisé dans la reprise d'entreprises en difficulté, le groupe Avec, lancé dans les années 2000 par Bernard Bensaid, accumule les critiques et procédures judiciaires dans toute la France.

« Nous avons réussi à faire plier la société et son dirigeant pour récupérer les sommes dues ». Fin novembre, Jean-Paul Margueron, président de la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan (SCMA), se félicitait d'avoir gagné contre le groupe Avec. Après des années des procédures, la SCMA et la commune d'Albiez ont été remboursées des 180 000 euros que devait depuis 2016, la SARL Les Chamios d'Albiez, gérée par Bernard Bensaid, en factures d'eau et d'assainissement et en taxe de séjour. Une réputation de mauvais payeur qui colle au PDG et son groupe.

Selon *Le Canard enchaîné* un commandement de quitter les lieux aurait même été reçu au siège du groupe à Vincennes faute de paiement des loyers ou des charges.

« Le groupe Avec est condamné à nous verser plus de 2,7 millions d'euros »

Comme en Savoie, dans le Puy-de-Dôme, en Moselle, dans les Côtes-d'Armor, les Vosges ou encore en Haute-Savoie ou en Isère avec le Groupe hospitalier mutualiste



En 2015, via Poppin's et DG Holidays, le groupe Avec a repris la gestion de la résidence de tourisme Le Village du Bachat à Chamrousse après la liquidation judiciaire des deux précédents gestionnaires. Depuis, les propriétaires ne touchent pas leur loyer. Photo Le DL/Emmanuelle DUFFÉAL

de Grenoble ou Chamrousse, le groupe Avec accumule les procédures judiciaires et mécontentements.

À Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme), les copropriétaires de l'Hôtel Le Splendid sont eux aussi parvenus à faire plier Avec. « Bernard Bensaid a repris l'hôtel pour 25 000 € à la barre du tribunal en nous promettant des investissements financiers nécessaires à son exploitation et sa transformation en résidence de tourisme pour accueillir les touristes des thermes. Que des paroles sans actes. Heureusement, par nos actions

judiciaires, nous sommes débarrassés du bail commercial et nous nous lançons dans un nouveau projet de réouverture pour l'été 2023 », commente Cyril Blanc, président de l'Association de défense du Splendid depuis quinze ans. « Le groupe Avec est condamné à nous verser plus de 2,7 millions d'euros et d'autres procédures sont encore en cours de jugement ».

De nombreux adversaires

En conflit aussi avec la mairie de Metz, où il devait construire « le plus bel Ehpad de France », finalement annulé après des retards répétés, ou

celle de Plombières-les-Bains (Vosges), où les thermes sont restés fermés presque trois ans. Bernard Bensaid s'est fait beaucoup d'adversaires, qu'ils soient élus, copropriétaires ou salariés de l'un des 400 établissements du groupe.

Une "nébuleuse" pour beaucoup de détracteurs, bâtie grâce à des reprises de structures déficitaires, voire en liquidation judiciaire auprès des tribunaux de commerce. Les alertes répétées des opposants d'avec sur les méthodes de son PDG vont peut-être plomber cette stratégie. Début novembre 2022,

Retrouvez notre carte interactive en scannant ce QR code

le tribunal de commerce du Gers a qualifié "d'injurieuse" l'offre faite pour une clinique et dans l'été, l'ARS d'Île-de-France a écarté son dossier de reprise de la maternité des Lilas en Seine-Saint-Denis.

Des revers alors que les rumeurs enflent autour des difficultés financières du groupe qui a annoncé un chiffre d'affaires de 660 millions d'euros et un déficit de 24 millions en 2021. Son PDG a été reçu à Bercy fin novembre pour négocier un étalement voire un effacement de millions de dettes. Sans succès. Et les nouveaux délégués judiciaires de Bernard Bensaid et d'avec ne devraient pas rassurer les 12 000 salariés du groupe, parmi les dix plus gros acteurs de la santé en France.

Albane POMMEREAU albane.pommereau@ledauphine.com

► France Assos Santé interpelle l'ARS

Alors qu'une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Grenoble pour "prise illégale d'intérêts par un chargé de mission de service public" et "détournements de fonds publics" dans le cadre de l'affaire du Groupe hospitalier mutualiste de Grenoble, l'union régionale de 125 associations d'usagers de santé, France Assos Santé, s'inquiète pour l'avenir du GHM. Elle demande "aux pouvoirs publics de prendre leurs responsabilités en garantissant une offre de soins sûre, performante et accessible à tous pour les habitants du bassin grenoblois, quelle que soit l'issue de la procédure judiciaire".



Photo archives Le DL/B. LAGNEUX

« Ce signal n'augure rien de bon pour la qualité et l'accès aux soins des Grenoblois qui est au cœur de nos préoccupations. Nous ne pouvons que regretter que les autorités de santé (Ministère et Agence régionale de santé) n'aient pas entendu les alertes répétées de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes et des collectifs d'usagers de citoyens, de salariés et des collectivités », déplore Jeanine Lesage, présidente de France Assos Santé AURA. « J'ai demandé un rendez-vous au directeur général de l'ARS pour échanger sur la situation et m'assurer que, quelle que soit l'issue de la procédure judiciaire en cours, l'offre de soins du territoire n'est pas en danger à court, moyen ou long terme ».